

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_HQU_109 - Question orale Josephine Byrne Garelli - Planification Hospitalière.

Séance du Grand Conseil du mardi 4 octobre 2022, point 2.29 de l'ordre du jour

Texte déposé

En juillet 2020, le Conseil d'Etat a adopté le rapport d'évaluation des besoins de la population vaudoise comme base de la planification hospitalière des soins aigus somatiques (RAPPORT OBSAN)

Puis, le 27 mai 2021, le Conseil d'Etat a mis en consultation le rapport du DSAS qui détaille les conditions cadres auprès des institutions hospitalières concernées et des cantons limitrophes.

Une fois cette étape terminée, le Conseil d'Etat doit définir les conditions à remplir pour figurer sur la liste hospitalière et lancer l'appel d'offres qui lui permettra de fixer la liste LAMal.

Est-ce que le Conseil d'Etat peut renseigner le Grand Conseil, ainsi que les partenaires consultés, sur les conditions cadres issus de la consultation, ainsi que le calendrier des appels d'offre à venir ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'));)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)